



# Déclaration préalable du SE-Unsa de l'Oise

CAPD du lundi 03 juillet 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

L'Unsa Fonction Publique et le SE-Unsa sont attachés à l'augmentation de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics.

L'Unsa Fonction Publique prend acte du gel de cette valeur, déjà évoqué par le Ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa rencontre avec l'UNSA le 24 mai dernier, au regard de l'évolution du déficit budgétaire que devait préciser l'audit des finances publiques.

Bien évidemment, nous regrettons la décision du Ministre, tout particulièrement pour les agents de catégorie C, pour les agents les moins rémunérés, titulaires et contractuels. Tous les agents de la fonction publique ont besoin de reconnaissance. Celle-ci passe par l'évolution positive de leur pouvoir d'achat. L'Unsa Fonction Publique rappelle qu'ils assurent leurs missions avec dévouement, au service des citoyens et de la France.

L'Unsa Fonction Publique restera attaché au contenu du protocole PPCR, en particulier la dernière hausse de 1,2 % de la valeur du point d'indice, qui a permis et qui va permettre une évolution positive des rémunérations.

L'Unsa Fonction Publique attend le rendez-vous salarial pour 2017, prévu par les textes et les accords et confirmé par le Ministre. Elle demandera d'autres mesures pour permettre la progression du pouvoir d'achat des agents publics comme le Président de la République l'a annoncée dans sa campagne.

Le ministère incite les équipes des écoles et établissements à organiser une activité musicale le jour de la rentrée. Le SE-Unsa rappelle que la rentrée est un moment bien particulier déjà largement préparé à quelques jours de la sortie. Pour le SE-Unsa, cette nouvelle idée ministérielle ne peut se transformer en obligation.

Concernant la « Rentrée en musique » ;

Dans un courrier adressé aux recteurs, le ministère souhaite que les équipes mettent en place un moment musical pour créer un environnement favorable le jour de la rentrée, notamment pour les nouveaux élèves.

Pour le SE-Unsa, penser sérieusement une telle activité revient à modifier ce qui a déjà été prévu et à envisager une autre organisation matérielle et pédagogique, qui plus est, en sollicitant éventuellement d'autres partenaires. Comme habituellement au mois de juin, les modalités participant à la construction d'un cadre bienveillant dans les écoles et établissements sont déjà organisées par les équipes. À cela s'ajoutent, dans plusieurs écoles et établissements, les réflexions sur la mise en place de nouvelles mesures, comme les CP dédoublés, l'organisation la semaine scolaire ou encore l'organisation des enseignements au collège.

**Pour le SE-Unsa, cette activité musicale apparaissant tardivement doit être une possibilité proposée mais elle ne doit pas être une injonction.** Construire une École de la confiance pour créer un climat suscitant le plaisir d'apprendre est un objectif permanent des enseignants. **Pour l'atteindre, ils opèrent des choix professionnels pour que le jour de la rentrée donne le « LA » le plus juste possible de l'année scolaire. Il ne peut être question de changer de partition à quelques jours de la première.**

Enfin, Monsieur le Directeur académique, nous tenons à remercier vos services de nous avoir transmis les documents qui nous ont permis de réaliser notre travail de commissaires paritaires.